



Réf. Farde e-Assemblées : 2385271

N° OJ : 118

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/01/2021

Objet : Convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles.- Subside de 650.000,00 EUR.-
Bâtiment Technomeiser, sis Schaerbeek.

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2020 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 650.000,00 EUR à la Ville de Bruxelles;

Vu que l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 décembre 2020 a pour objet de contribuer aux frais de fonctionnement de la Ville de Bruxelles du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021 dont notamment les frais de gardiennage et de sécurité du bâtiment Technomeiser, sis Schaerbeek;

Considérant qu'une convention réglant les modalités de la mise à disposition de cette subvention doit être établie entre la Ville de Bruxelles et la Région.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et échevins:

ARRETE:

Article unique: La convention réglant les modalités de la mise à disposition par la Région de Bruxelles-Capitale d'une subvention de 650.000,00 EUR visant à intervenir dans les frais de fonctionnement de la Ville de Bruxelles du 01/01/2021 au 31/12/2021 et relatif aux frais de gardiennage et de sécurité du bâtiment Technomeiser, sis Schaerbeek.

Annexes :

[Convention \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[AR 10/12/2020 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)